Nouveau modèle de permis de conduire : délivrance repoussée à septembre 2013 :

La délivrance du nouveau modèle de permis de conduire est repoussée au mois de septembre 2013 (au lieu de janvier 2013), en raison de difficultés informatiques. Par contre, la réforme concernant les nouvelles catégories de permis doit entrer en vigueur, comme prévu, à compter du 19 janvier 2013. C'est ce qu'a indiqué le ministère de l'intérieur vendredi 30 novembre 2012.

À partir de septembre 2013, le permis de conduire sera au « format carte de crédit ». Une photographie, les mentions liées à l'état-civil et aux droits à conduire du conducteur, une puce électronique et une bande de lecture optique y seront insérés. Les conducteurs détenteurs d'un ancien modèle de permis devront le renouveler d'ici janvier 2033, la reprise des anciens titres n'intervenant pas avant 2014. Ce nouveau modèle devra être renouvelé tous les 15 ans.

Cette réforme s'inscrit dans le cadre d'une directive européenne de 2006 qui prévoit un format unique et sécurisé pour les permis de conduire délivrés dans les pays de l'Union européenne (UE).